

Un Berrichon méconnu pionnier aux Amériques : Hector-Louis de Barbançois (1763-1855)

Par Jean-Louis DONNADIEU¹

Sous l'Ancien Régime, bien souvent les aînés faisaient de l'ombre aux cadets. Ainsi, dans le cas de la grande famille berrichonne des Barbançois, à la charnière entre les derniers feux de Versailles, la Révolution et l'Empire, on connaît surtout l'influence du premier de la lignée, Charles-Héliou, seigneur de Villegongis (1760-1822), introducteur du mouton mérinos en France². Mais le parcours de son frère cadet, Hector-Louis, n'en est pas moins digne d'intérêt ; officier militaire comme tant d'autres, la fortune des armes et de la politique va le conduire... aux Antilles.

Son histoire a été oubliée jusqu'à l'heureuse découverte à L'Isle-de-Noé (Gers) de quelques pages arrachées d'un registre et qui risquaient de se perdre ; il s'agissait de la comptabilité d'une sucrerie de Saint-Domingue (Haïti aujourd'hui) dont il s'est fort occupé durant la Révolution. Des documents conservés aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence), au Service Historique de la Défense (Vincennes) et aux Archives départementales de l'Inde ont permis de compléter et éclairer son insolite parcours.

Pourquoi « aux îles » ?

« *Cinq pieds [1,62 m], front carré, cheveux et sourcils noirs, nez allongé, bouche moyenne, menton rond, visage de même* »³. Voilà ce que dit de notre homme un certificat de résidence dans la commune de La Croix-des bouquets (Saint-Domingue), établi alors qu'il a 37 ans. Il a déjà un nombre important d'années de service, étant devenu très tôt chevalier de Malte⁴ ; son dossier militaire⁵, complété d'une déclaration faite en 1816⁶, indique qu'il entre le 19 décembre 1778 comme page du roi à la Petite Ecurie. Sous-lieutenant au régiment de cavalerie Royal-Navarre en 1782, on le retrouve capitaine aux Noailles dragons en 1785 puis, en juillet 1789, aide-de-camp du marquis de Pouzols dans sa tournée en Roussillon. Les événements révolutionnaires en France le froissent-il ? Selon sa déclaration de 1816, « *pour s'éloigner de la Révolution* », il cherche à « *se rapprocher de l'armée des Princes. Il accepte d'être premier aide-de-camp du maréchal de Béhague nommé général en chef [entendre : gouverneur] de la Martinique* »⁷. Nous sommes en 1791. Mais, « *préférant occuper [le même emploi] auprès du général de Saint-Domingue ou des raisons de parenté et de fortune en propriétés assez importantes l'appelaient* », le voilà débarquant dans cette colonie, alors en proie à de grands troubles depuis deux ans : tensions entre colons autonomistes et ceux restés fidèles à la couronne, revendications des Mulâtres libres exigeant l'égalité civile avec les Blancs et, depuis août 1791, révolte d'esclaves.

Hector-Louis de Barbançois indique qu'il envisageait de « *rejoindre en Europe l'armée loyale* » (sous-entendue des Princes) mais que des circonstances fortuites ont contrarié ce plan. C'est invérifiable... et douteux. On le retrouve en 1792 aide-de-camp de général Guy-Pierre Coustard, un proche parent puisqu'il n'est autre que le beau-père de son

¹ Agrégé d'histoire-géographie, enseignant au Lycée Ozanne de Toulouse, docteur en histoire.

² Voir HARTMANN (Claude), *Charles-Héliou marquis de Barbançois-Villegongis (1760-1822)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

³ Archives départementales de l'Indre (désormais indiquées AD 36), 18 J 1.

⁴ CHENAYE-DESBOIS (François Aubert de la), *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1863-1876.

⁵ Service Historique de la Défense (désormais noté SHD), 2Ye 157/1.

⁶ AD36, 18 J 1.

⁷ Il a été gouverneur de la Martinique du 12 novembre 1791 au 3 juillet 1792.

frère aîné Charles-Héliion... et veuf de feu la propriétaire en titre d'une sucrerie ; Coustard a fort à faire pour calmer les « petits Blancs » du Port-au-Prince. On ne sait malheureusement rien de précis des activités militaires de Barbançois cadet, si ce n'est que son chemin croise celui du marquis de Cocherel, l'un des députés de Saint-Domingue aux États généraux puis à l'Assemblée nationale, revenu dans l'île où il a organisé un corps d'officiers royalistes résolu à défendre leurs biens fonciers. Hector-Louis de Barbançois sert dans cette unité, sans qu'on sache ce qu'il fait vraiment. De fait, ses préoccupations sont autres : il va, pour l'essentiel, s'occuper de propriétés foncières établies dans la Plaine du Cul-de-Sac, dans la bourgade de la Croix-des-Bouquets (environ quatre lieues du Port-au-Prince), à savoir la sucrerie d'Argout, proche du bourg, où il va établir sa résidence, et surtout la très importante sucrerie Bourgogne... dont son frère aîné Charles-Héliion est devenu propriétaire pour un quart de par son mariage, et qui lui a établi une procuration à cette fin⁸. Il va aussi suivre (de loin) la sucrerie Juchereau de Saint-Denis sise au Trou-du-Nord (nord de la colonie) : en effet, sa sœur, Hélène-Mélanie de Barbançois, est depuis 1774 l'épouse du propriétaire, Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis⁹.

Liens de famille

Si les origines de l'habitation Bourgogne remontent à la première moitié du XVIII^e siècle, l'*Indemnité* des colons répertorie le domaine au nom de Marie Godefroy, veuve du sieur de Bourgogne-Duvivier, un officier militaire créole. Toutefois, elle avait épousé en premières noces Jean d'Excravayat d'Escossas. La fille de ce premier lit, Anne, se marie avec un officier appelé à devenir gouverneur de Saint-Domingue (en 1777), Robert d'Argout ; ils ont deux enfants, un garçon, Robert-Maurice d'Argout, et une fille, Marianne, épouse d'Esme Joachim Montagu de Pouzols. De l'union suivante de Marie Godefroy avec le sieur Bourgogne-Duvivier naît une fille, Laurence, laquelle épouse un officier, Guy-Pierre Coustard, lui aussi appelé à être gouverneur de Saint-Domingue (de juillet 1785 à avril 1786). S'ensuivent deux filles : Charlotte, qui épouse à Paris Pierre Guigues de Moreton de Chabrillon, et Sophie-Guillermine-Louise, qui épouse à Versailles, en présence de la famille royale, Charles-Héliion de Barbançois¹⁰. Au bout du compte, à la veille de la Révolution, on compte donc quatre héritiers – et propriétaires directs –, chacun pour un quart. Autant de sources potentielles de disputes ou de contestation.

Laurence Duvivier-Bourgogne, épouse Coustard, est décédée à Nantes en 1786. Comme beaucoup de propriétaires « aux îles », elle résidait en France et faisait administrer son domaine par un procureur, administrateur à qui elle avait donné procuration. On ne sait rien de ses affaires ni de la façon dont sa sucrerie a été gérée, de son temps ou peu après son décès. Toujours est-il que, comme beaucoup de familles absentéistes, le domaine est gagné par la spirale de l'endettement, probablement du fait de dettes successorales (remboursables à long terme et qui traînent donc en longueur), d'aléas (ouragans, maladies, guerres –qui troublent la demande et les circuits commerciaux) et d'emprunts divers (qu'il faut bien rembourser). La seule solution qui existe, pour les propriétaires endettés, est de confier leurs intérêts à une solide maison de négoce (en l'occurrence la maison nantaise Montaudouin), ce qui rassure les créanciers mais conduit ladite maison à contrôler l'écoulement des

⁸ Procuration délivrée le 12 avril 1790 (Archives Nationales d'Outre-Mer – désormais noté ANOM –, Dépôt des Papiers Publics des colonies – désormais noté DPPC –, 8 SUPSDOM 8).

⁹ Officier militaire (1741-1833), fils d'un magistrat du Cap-Français, descendant d'une lignée de Normands partis aux Amériques (Québec puis Louisiane).

¹⁰ La famille royale signe l'acte de mariage, page reproduite par Claude HARTMANN dans *Charles-Héliion, marquis de Barbançois-Villegongis, op. cit.*, p. 87.

productions. Un inventaire de la sucrerie Bourgogne, établi les 26 et 28 mars 1791¹¹, indique que si la propriété est globalement estimée à 1 769 688 livres de Saint-Domingue¹², l'affaire est fortement endettée, à hauteur de 454 169 livres, soit le quart de l'estimation totale. Certains engagements remontent à loin : 1752 (auprès du sieur Roux ou de négociants de Léogane), 1760 (emprunt à la maison de négoce Gaudé), 1769 (auprès de la maison de négoce Rousseau, Pavageau, Chancerel et Lamaignère) ; sans oublier une autre transaction en 1788, de lourdes réparations au moulin à sucre, une dette envers le machoquier (forgeron-serrurier) de la Croix-des-Bouquets... et 100 000 livres de dot de « *Mlle Coustard* » sans autre précision.

Il est d'usage que le domaine reste dans l'indivision car on ne casse pas un outil de production cohérent ; les héritiers se partagent les revenus issus de la vente des sucres. Dans le cas présent, des tensions entre héritiers – qui semblent avoir duré des années – ont conduit à refaire un état des lieux complet par M^e Bernanosse, notaire de la Croix-des-Bouquets, les 26 et 28 mars 1791. Cet inventaire est d'autant plus précieux qu'il a été établi juste quelques mois avant que la situation politique ne s'aggrave sérieusement dans la colonie.

Aspects de l'habitation Bourgogne

Comment se présente l'habitation¹³ Bourgogne (dite aussi Coustard) en période de paix ? La cartographie nous montre, sous le nom de « Veuve Bourgogne », un domaine situé juste à la sortie sud-est de la Croix-des-Bouquets, traversé par la route allant vers l'est et divisé en deux parties ; ces deux portions sont séparées par l'habitation Micheau. Les autres habitations mitoyennes s'appellent Noailles, d'Argout ou Borgella¹⁴. L'inventaire précise qu'elle contient 150 carreaux¹⁵ de terre (193 ha) dans sa partie principale sise au lieu-dit « Les Petits Bois » et 21 carreaux (27 ha) dans la place indépendante, soit un total de 220 ha, une taille inférieure à la moyenne des sucreries (oscillant entre 240 et 310 ha). Sont mis en culture de cannes à sucre un total de 76 carreaux et demi (98,6 ha) et, pour la nourriture de la main d'œuvre esclave, 16 carreaux (20,6 ha) de « *jardins à nègres* », 47 carreaux (60 ha) de « *savanes* » (pâturages) et 10,5 carreaux (13,5 ha) de terrain « *médiocre* ». Cependant, il faut y ajouter la possession d'une « *hatte* » (enclos d'animaux) de 80 carreaux (103 ha) et un terrain de réserve de 100 carreaux (129 ha) dans la localité du Mirebalais, à quelques neuf lieues au nord. Cette localité isolée, de l'autre côté des montagnes, favorise une activité d'élevage et il n'est pas rare que les bêtes de Bourgogne y montent ou en redescendent. On ignore s'il s'agit de les engraisser, de les mettre au repos ou d'en favoriser la reproduction. Un détail concernant le cheptel de cette habitation nous est parvenu : le juriste Moreau de Saint-Méry indique qu'« *on trouve à la Croix-des-Bouquets, sur l'habitation Coustard à la Grande Plaine, des bœufs qui sont la descendance de ceux procréés par des buffles avec des vaches.*

¹¹ AD36, 18 J 9. Consultable aussi aux ANOM (DPPC, NOTSDOM 117, registre de M^e Bernanosse pour 1791).

¹² Valant un tiers de moins que la livre tournois.

¹³ Nom couramment donné aux Antilles à un domaine foncier planté en denrées tropicales d'exportation (sucre, café, indigo...), comprenant terrains cultivés ou de réserve, bâtiments, cheptel animal et esclaves.

¹⁴ On ne sait rien sur la procuration Noailles, sucrerie possédée par Jean-Baptiste Noailles, avocat en parlement et Procureur au Conseil supérieur de Léogane (1736-1784). Robert-Maurice d'Argout, en son nom et en celui de ses neveux Joachim et Maurice Montagu de Bouzols, donne procuration à Hector-Louis de Barbançois pour relancer l'habitation d'Argout et pour s'occuper de leurs parts de l'habitation Bourgogne, le 11 Brumaire an 9 (2 novembre 1800) [ANOM, DPPC, GR 39 (Greffe du Port-au-Prince, G² 52)]. Voisine est aussi la sucrerie de Bernard Borgella de Pensié, avocat au Conseil Supérieur du Port-au-Prince, maire de cette ville en 1792, rédacteur de la Constitution de Saint-Domingue de 1801.

¹⁵ Un carreau (carré de cent pas de côté) vaut 1,29 ha à Saint-Domingue.

On les distingue à la bosse qu'ils ont encore sur le dos »¹⁶. Y aurait-il eu un essai particulier de croisement qui aurait marqué les esprits ?

Outre les champs de canne qui, en « pièces » (parcelles) régulières oscillant entre 2 et 5 carreaux de superficie, s'étendent dans la plaine et sont activement irriguées, quelle vision a Hector-Louis de Barbançois en découvrant ce domaine qui va devenir si important pour lui ? Le bâti consiste en une maison principale (souvent appelée « grande case ») ayant une galerie sur trois côtés, un autre bâtiment de trois chambres (logement du procureur ?), une remise, un magasin de trois chambres, un logement pour l'économiste (le comptable), trente-deux « cases à nègres » pour les esclaves, un moulin à eau (pour presser les cannes) alimenté par un aqueduc, un bâtiment dit « sucrerie » (où se fait le sucre : le jus de canne est progressivement réduit en un sirop très épais en passant par une batterie de quatre chaudières), une « purgerie » (où le sirop de sucre cristallise en formant des pains de sucre), un « hôpital » (nom pompeux pour désigner le dispensaire des esclaves ; il contient trois chambres et deux cabinets, une barre avec ses organeaux pour attacher les malades, ainsi que 4 lits de camp). Parmi les ustensiles nécessaires à l'exploitation, on compte une cloche (pour sonner le rassemblement ainsi que les heures de début et fin de travail), 4 « cabrouets » (charrettes) à mulets et deux à bœufs. Le cheptel animal consiste en 29 mulets de cabrouet, 6 vieux mulets, 2 autres aveugles et 1 ayant le tétanos, 17 bœufs, 6 vaches, 6 bouvards (veaux) et 4 gazelles (génisses), 80 moutons, sans oublier 160 bêtes à corne (chèvres) à la hatte du Saut d'eau (quartier du Mirebalais). L'inventaire consigne également les esclaves, que le *Code Noir* en vigueur depuis 1685 considère comme du « mobilier ». En 1791, on dénombre 206 esclaves en tout, 115 hommes (« nègres ») et garçonnets (« négrillons ») et 91 femmes (« négresses ») et fillettes (« négrittes »). On a, classiquement, une surreprésentation de jeunes hommes entre 15 et 25 ans. Le personnel esclave ne se renouvelle pas complètement par simple jeu des naissances, il faut continuer d'acheter du sang neuf ; le dernier « arrivage », 11 jeunes hommes entre 16 et 23 ans, date d'avril 1790, sans compter 5 autres esclaves acquis par des « échanges » dont on ignore les modalités.

La valeur estimée de l'habitation Bourgogne peut être résumée ainsi (sans surprise, la valeur marchande des terrains et des esclaves sont les pôles les plus importants) :

Principaux pôles	Estimation (livres St Domingue)	% du total
Bâtiments et établissements	140 950	8
Meubles et ustensiles	11 018	0,6
Animaux	60 800	3,4
Nègres et négrillons	295 770	28,7
Négresses et négrittes	212 400	
Terrains	1 048 750	59,3
Total	1 769 688	100

On connaît aussi le nom du procureur : un certain Pierre-François Guillobel sur lequel on sait qu'il a été dans les années 1770 employé aux bureaux de l'Intendance, au Port-au-Prince, avant de revenir en France rétablir sa santé chancelante.¹⁷ Retourné dans la colonie, il fait partie de ces « petits Blancs » qui espèrent se faire une place au soleil. Mais désormais, il va avoir au dessus de lui un officier qui, à partir de 1793 au moins, consigne et vérifie ligne

¹⁶ MOREAU DE SAINT-MÉRY (Médéric), *Description de la partie française de Saint-Domingue...*, II, p. 966 (réédition Société française d'histoire d'outre-mer, 2004). L'*Indemnité* des anciens colons de Saint-Domingue parle de la « sucrerie Bourgogne ou Coustard ».

¹⁷ FR ANOM, FM E 215.

par ligne la comptabilité de l'habitation¹⁸. Peut-être ce Guillobel va-t-il quitter les lieux ; il faut dire que le contexte s'est sérieusement dégradé.

Rudes années 1793 et 1794

Aux querelles entre Blancs, aux agissements des Mulâtres et aux révoltes d'esclaves dont les bandes sillonnent la colonie, s'ajoute l'immixtion des Espagnols (qui soutiennent des bandes d'esclaves révoltés, l'une d'elles guidée par un nom dont la colonie va entendre de plus en plus parler, un certain Toussaint Louverture) et des Britanniques à partir d'octobre 1793, à Jérémie (Sud) et au Môle Saint-Nicolas (Nord).

À Bourgogne, l'année 1793 est chaotique. On sait par les relevés que tient Barbançois cadet qu'est présent un économiste, Wiet, mais le document ne nous apprend rien d'autre que le montant de ses appointements : 2 000 livres par an ; ce n'est pas somptueux, mais rien n'est dit d'un éventuel intéressement à la production. Surtout, il doit faire face à bien des tracasseries : manque criant de numéraire, sanctions imposées par le pouvoir républicain (séquestre sur les biens de personnes ayant quitté un territoire français), insécurité croissante, pénurie de matériaux, recours aux expédients...

Ainsi, c'est en nature que Bourgogne s'acquitte de l'impôt correspondant à la « moitié de l'habitation séquestrée » du fait de l'émigration de deux de ses propriétaires à ce moment-là, en livrant 16 barriques de sucre et le produit de la vente de 7 boucauds¹⁹ de sirop aux magasins de la République au Port-au-Prince – bientôt renommé Port-Républicain –, livraisons étalées tout au long de l'année 1793. Au titre des dépenses imposées par les circonstances, on relève le paiement d'un vigile, un « nègre libre » nommé Jean Nagomme (autrement dit d'ethnie Nago). Les écritures comptables précisent que la mission de surveillance qui lui incombe est effectuée « d'après l'ordonnance qui exige un homme armé pour vingt esclaves ». Entendre des hommes libres, évidemment, pour parer à toute éventualité de révolte servile ou de menace de « brigands ». Ce qui signifie que, compte tenu d'un atelier de l'ordre de 200 individus à Bourgogne, il faut une bonne dizaine d'hommes armés pour faire face à la situation, dont ce vigile qui semble une recrue extérieure. Ce n'est pas tout : une dépense notée globalement au 31 décembre précise qu'il a fallu payer « la nourriture de deux et trois hommes pendant neuf mois qu'il a fallu prendre sur l'habitation d'après les ordonnances, à cause des circonstances »²⁰. Le climat n'est donc pas à la tranquillité. Déjà, le 29 janvier, avait été acheté un fusil, probablement en complément de l'arsenal de l'habitation. On est également frappé du nombre d'achats ou de réparations de verrous, cadenas ou serrures : sept interventions en 1793, notamment de juin à août, après les affrontements de début 1793 dans la plaine entre soldats français et bandes insurgées, et les troubles d'avril au Port-au-Prince.

En février 1794, une insurrection d'ateliers éclate dans la Plaine du Cul-de-Sac contre la domination des Mulâtres. On connaît l'existence d'un chef de bande nommé Bébé Coustard (venant de l'habitation ?). Bourgogne souffre, comme les autres domaines. Finalement, en juin 1794, les Anglais se rendent maîtres du Port-au-Prince et de la Plaine du Cul-de-Sac. Simultanément à cette implantation, on apprend que Toussaint Louverture rejoint le camp de la France, peu avant que ne soit officiellement connu le décret officiel d'abolition de l'esclavage voté par la Convention le 16 Pluviôse An II (4 février 1794).

¹⁸ Ce document de la main même d'Hector-Louis de Barbançois, retrouvé très mutilé (douze pages courant pour les années 1793, 1794, 1801 et 1802), est conservé aux Archives départementales de l'Indre, indexé sous la cote 18 J 9/6.

¹⁹ Barrique d'une contenance d'environ 500 litres.

²⁰ À ajouter à « la dépense relative à l'hôpital de l'habitation » et « de la table de ladite habitation », sans autre précision.

On sait que les troupes britanniques entrent le 5 juin 1794 à la Croix-des-Bouquets. Parmi les rares dépenses de Bourgogne cette année-là, on relève 16 livres de gratification données « à une négresse de l'habitation Cibert pour, lors de la rentrée au Cul-de-Sac avec les Anglais le cinq de ce mois [juin], l'avoir envoyé sur l'habitation pour tranquilliser les nègres, parer et chercher les commandeurs et d'autres nègres de l'habitation ». La situation est donc confuse et empreinte de méfiance. Si une bonne partie de l'atelier est demeurée sur place, elle semble vivre – survivre ? – en ne comptant d'abord que sur ses propres ressources pour subsister. La production de sucre en a singulièrement pâti.

En territoire désormais contrôlé par les troupes britanniques, la terminologie républicaine ne s'applique plus, et la loi républicaine encore moins : le système esclavagiste est maintenu. Le chevalier de Barbançois se range clairement dans le camp anglais, y voyant comme beaucoup de planteurs un gage de stabilité. Du corps d'émigrés commandé par le marquis de Cocherel, il passe capitaine au régiment des chasseurs royaux du colonel O'Gorman²¹ et va servir dans leurs rangs jusqu'au départ des Anglais du Port-au-Prince en mai 1798. On ignore les raisons de ce changement et on ne connaît malheureusement rien non plus du détail de ses services. Toutefois, la relance de Bourgogne va devenir sa priorité. Pour cela, il procède à un état des lieux, le 20 novembre 1796²².

Relancer Bourgogne

Il n'y a plus alors que 143 esclaves ; la main d'œuvre masculine et féminine la plus robuste n'est plus là. On ne compte plus que seize mulets et deux cabrouets. Le total des biens estimés atteint à peine 170 715 livres, soit le dixième de l'estimation de 1791. Les animaux et le bâti représentent 45 880 livres (27% de l'ensemble), le « mobilier » humain représente 124 835 livres (73 %). Les terrains n'ont même pas fait l'objet d'une estimation. L'essentiel est en friche, sauf « sept pièces de vieux rejets susceptibles de fournir des plants et quelques carreaux de vivres ». Tout est à reprendre. L'inventaire indique même qu'il n'y a « aucun espoir de tirer du revenu pendant les deux premières années ». Ce n'est que la troisième année que l'on peut espérer quelque promesse « si nous jouissons d'une parfaite tranquillité » est-il encore précisé.

Le redressement s'annonce difficile, car il faut la réunion de trois éléments : un atelier efficace, des moyens financiers et la paix civile. Cette dernière condition est certainement la plus délicate à réaliser tant le contexte est fluctuant. Les Anglais ne font que piétiner, tandis que les maladies sévissent ; finalement, ils se retirent, fin 1798, tandis que Toussaint Louverture impose chaque jour davantage sa poigne. Mais les maîtres de terre vont s'accommoder du général noir, qui ne chasse pas les colons blancs ; au contraire, il encourage leur retour et amnistie ceux qui ont servi dans le camp anglais. L'esclavage a été officiellement aboli, mais dès le départ les commissaires de la République Sonthonax et Polverel avaient institué un régime de travail obligatoire (et salarié) pour relancer l'économie. Si on ne parle plus d'esclaves mais de « cultivateurs », le maintien de la grande propriété est confirmé, tandis que l'épanouissement d'une petite paysannerie indépendante est impossible. Toussaint Louverture va renforcer ce régime de façon draconienne, fixant les cultivateurs à une habitation bien définie pour un temps indéterminé et sous surveillance militaire. Seul changement notable, la rémunération : la masse salariale globale équivaut au quart du prix de vente des productions, autrement dit un intéressement. Ce régime, les colons s'en accommodent, Barbançois cadet comme les autres.

²¹ D'origine irlandaise, Victoire-Arnold O'Gorman est propriétaire dans la plaine du Cul-de-Sac.

²² Acte dressé par M^e Jean-Baptiste Fisson le 20 novembre 1796 (ANOM, DPPC, 4 SUPSDOM 1 bis).

Premiers résultats

Le redémarrage sérieux de Bourgogne semble remonter à 1799, date d'engagement d'administrateurs appointés, époque également du renforcement de la domination de Toussaint Louverture et de la stabilisation de la situation dans l'Ouest. Le détail des dépenses s'étalant de juin 1801 à août 1802, ainsi qu'un certain nombre d'actes notariés contemporains, permettent d'éclairer les décisions prises et de ressentir l'espoir nourri par notre pionnier. Ainsi, le 1^{er} pluviôse an 8 (20 janvier 1800), par devant M^e François Figuière, notaire à la Croix-des-Bouquets, il fonde une société avec les frères Antoine et Armand de Boynes, héritiers de l'habitation Boynes dans la Plaine du Cul-de-Sac²³, dans le but de « *faire des entrepôts de denrées et des charrois* ». Les circonstances d'une telle société nous échappent, mais c'est un moyen de gagner un argent précieux (cette association va durer jusqu'en septembre 1802).

L'aspect de Bourgogne commence à changer : la sucrerie est rééquipée, un parc d'animaux aménagé, la grande case blanchie, le moulin repeint, tandis que des achats d'outillage sont effectués. Dans la Plaine du Cul-de-Sac, c'est d'abord entre habitations que l'on se fournit mutuellement en matériaux ou qu'on fait appel aux compétences d'artisans, qu'ils soient Noirs ou Blancs

La comptabilité enregistre des différences de vocabulaire et de pratiques. Pris individuellement, on ne parle plus du « *nègre Jean-Baptiste* » mais du « *nommé Jean-Baptiste* » (le terme de « sieur » étant réservé aux Blancs). Dans la même veine, Romain n'est plus « *commandeur* » mais « *conducteur* » de travaux. Et, surtout, apparaît la rémunération. Si en 1801 on ignore le montant de la masse salariale, en 1802 celle-ci représente 1 856 livres, soit le quart du revenu des ventes de sucres, lequel s'est donc élevé à 7 424 livres. C'est bien modeste, mais c'est déjà cela, et le principe de l'intéressement a évidemment pour but d'augmenter les volumes produits. On remarque également que ces salaires sont payés par tranches, en fonction probablement des rentrées de numéraire, et peut-être aussi par paternalisme, pour éviter, en donnant tout d'un coup, que ceux qui les reçoivent ne dépensent tout trop vite... ? Autre question : on ignore comment s'effectue la répartition, et auprès de combien de cultivateurs ? La comptabilité n'en dit mot.

La situation se rétablissant, Hector-Louis de Barbançois cumule les procurations. Il prend en fermage deux habitations voisines : la sucrerie d'Argout où il réside (le lien de parenté conduit Robert Maurice d'Argout à lui confier ses intérêts) et la sucrerie Noailles (sans que l'on connaisse par quel biais précis il en devient gestionnaire).

En conséquence de ces multiples fonctions, un économiste a été engagé à Bourgogne depuis le 1^{er} janvier 1799, un certain Seydoux, puis un gérant dénommé Hillouta. Cette double embauche montre qu'Hector-Louis n'est pas tout le temps sur place. Barbançois cadet effectue des tournées, envisageant aussi un voyage dans le nord pour juger *de visu* de l'état de la sucrerie de son beau-frère Juchereau²⁴. Les comptes indiquent que l'engagement de l'économiste et du gérant se sont faits à crédit, en attendant un rattrapage, lequel arrive en 1801, preuve que des rentrées financières commencent enfin à venir.

Le jeune homme pense sérieusement à son avenir dans l'île. En effet, il propose à son frère aîné Charles-Héliou, avec qui il s'entend bien, d'échanger sa part de l'habitation Bourgogne contre ce qui revient à Hector-Louis en héritage des biens Barbançois en métropole – héritage qui atteint la somme globale de 84 000 livres tournois, soit 126 000 livres de Saint-Domingue. L'échange a lieu au château de Villegongis, le 24 nivôse an 9 (14

²³ Ancienne habitation Cauvet, devenue Boynes après le mariage de Pierre-Etienne Bourgeois de Boyne, secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, avec Charlotte-Louise Desgots, héritière Cauvet.

²⁴ Si on en croit une lettre qu'il adresse à son frère Charles-Héliou, datée du 25 novembre 1801 (AD 36, 2 E / 1688, registre M^e François Moreau II).

décembre 1801), par devant M^e François Moreau cadet, venu exprès de Châteauroux. Une affaire envisagée de longue date puisque c'est un an plus tôt, le 6 germinal an 8 (27 mars 1800), que Hector-Louis a nommé un avoué de Châteauroux, Jean-Baptiste Ledoux Le Jeune, pour le représenter au moment de la transaction avec son frère²⁵. Dans une lettre de Hector-Louis à son frère aîné, datée du 25 novembre 1801 et écrite du Port Républicain, il prend la précaution de demander à son aîné que lui soient assurées « *deux mille livres annuelles de pension alimentaire et viagère* » au cas où les événements tournent mal et que, devant abandonner la colonie, il rentre en métropole. Hector-Louis fait donc preuve d'un optimisme mesuré. Cette lettre d'accompagnement indique qu'il lui a été impossible jusqu'à présent d'effectuer un déplacement au nord de l'île, en proie à des troubles graves impulsés par le général Moïse, neveu de Toussaint Louverture : « *par les événements qui viennent de se passer dans la province du Nord [...] Madame Saint-Denis verra ce qui m'empêchait d'aller dans ce pays-là faire un voyage utile à ses intérêts, il existe malheureusement peut-être une grande différence entre l'esprit qui y règne et celui qui est ici, j'espère donc qu'elle n'accusera pas d'indifférence de n'avoir fait encore aucune démarche pour connaître par moi-même les ressources qu'elle pourrait encore espérer de son habitation. Ici, nous espérons, par les mesures qui se prennent, parer cette bourrasque*²⁶, il est écrit je crois que deux ans ne peuvent se passer sans qu'on n'ait lieu de tout craindre ».

Sans atteindre un tel degré de tension, dans la Plaine du Cul-de-Sac les sujets d'inquiétude ne manquent pas non plus. La comptabilité de Bourgogne indique que « *le général Toussaint [a ordonné] que l'habitation sera réaffermée* ». Toussaint Louverture voulait-il contrôler l'habitation, la considérant comme bien vacant ? Pour éviter toute dépossession unilatérale et abusive, Hector-Louis de Barbançois demande au notaire de la Croix-des-Bouquets d'effectuer un procès verbal de réparations et remise en état, document établi le 8 nivôse an 10 (29 décembre 1801). Il s'agit de prouver que le terrain est dûment occupé par un des propriétaires, par ailleurs représentant les autres et que, loin de végéter, l'habitation a fait l'objet de considérables investissements²⁷. Ce constat des lieux nous permet de mesurer les efforts accomplis. Les papiers comptables indiquent que 24 650 livres ont été payées²⁸, « *au sieur La Coste, charpentier à la Croix-des-Bouquets, acquitté pour avoir réparé et remis à neuf les établissements de l'habitation, entièrement délabrés : la sucrerie, la purgerie qui a été rehaussée dans toute sa longueur, avoir arrangé et agrandi le bassin à sirop, raccommoqué la cage du moulin, refait le bâtiment servant d'hôpital, le clocher et fait à neuf un corps de logis pour servir de remise, etc., etc.* ». Deux parcelles ont été plantées en grandes cannes, l'une devant produire en juin 1802, l'autre vers mars 1803, douze autres parcelles ont été plantées en rejetons – qui produisent plus rapidement, au bout d'un an, mais en quantités moindres que des cannes nouvelles –, et une autre pièce s'apprête à être plantée en grandes cannes. On comprend que Hector-Louis de Barbançois ait songé à défendre un bien convoité.

Reste à savoir d'où est venu l'argent. Une part de fortune personnelle, des revenus issus d'activités de charrois, le produit de premières ventes de sucre, l'usage du crédit ? On ne dispose d'aucun élément précis, mais cette mise de fonds indique que Barbançois cadet croit en l'avenir. Les dépenses pour l'année 1801 atteignent 50 147 livres et, sur les huit premiers mois de 1802, on en est déjà à 39 419 livres dépensées, dont le paiement de deux grosses

²⁵ On a trace de cette opération en deux endroits : ANOM, DPPC, GR 39 (Greffé du Port-au-Prince, G² 52, folios 152-158), et AD 36, 2 E /1688 (registre de M^e François Moreau II).

²⁶ L'insurrection de « cultivateurs » menés par le général Moïse aurait fait quelque 200 victimes blanches – propriétaires de sucreries notamment –, mouvement très durement réprimé par Toussaint Louverture (exécution de Moïse le 25 novembre 1801).

²⁷ ANOM, DPPC, NOTSDOM 629 (M^e Figuière, acte n°41, du 29 décembre 1801).

²⁸ L'acte notarié faisait état d'une estimation minorée de 21 250 livres.

factures : trois ans de rattrapage d'appointements de l'économe et l'enveloppe globale pour le travail du charpentier.

Il faut dire que, depuis février 1802, le contexte a tourné à l'optimisme. Les comptes de Bourgogne stipulent que « *ce jour, 9 février 1802, les troupes françaises sont entrées à la Croix-des-Bouquets et en ont pris possession* ». L'arrivée de la grande expédition militaire envoyée par Bonaparte pour mettre un terme aux vellétés autonomistes, sinon indépendantistes, de Toussaint Louverture rassure les maîtres de terre, du moins un temps. Mais, après la mi-1802, les choses se gâtent. Toussaint Louverture est mis aux arrêts et, surtout, la nouvelle du rétablissement du régime du fouet en Guadeloupe arrive à Saint-Domingue (juillet 1802), stimulant une opposition farouche contre tout éventuel rétablissement de l'esclavage.

Situation fluctuante

Parallèlement, les minutes de M^e Figuière contiennent plusieurs actes permettant de suivre Hector-Louis de Barbançois dans ses activités de procureur de Noailles et d'Argout. Tout n'a pas été drôle, notamment avant l'arrivée de l'expédition. En tant que fermier de l'habitation Noailles, il avait « *par ordre arbitraire du ci-devant général Dessalines (...) été dépossédé de la ferme de la présente habitation* »²⁹ jusque à ce que, une fois arrivés les Français, Barbançois cadet ait été « *complètement rétabli dans tous ses droits de fermier* ». Mais, le 2 prairial an 10 (22 mai 1802), il tient à faire constater que, durant le temps de cette dépossession, plusieurs « *objets* » ont été enlevés, à savoir la moitié des tuiles de la sucrerie ainsi que des chevrons de la charpente, sans oublier deux cuillers et deux écumoirs à sucre, tandis que la purgerie avait été dépouillée de 77 livres en « *bois du nord* », de deux portes à deux battants ainsi que 750 livres de poids.

Mais, surtout, courant février 1802, est survenu un événement des plus fâcheux : l'incendie de l'habitation d'Argout, probablement par des hommes de Dessalines (qui reculaient face aux troupes du débarquement). Comme l'écrit Hector-Louis à son aîné dans une lettre datée du 3 mai 1802³⁰ : « *Je suis très occupé de réparer notre habitation pour la mettre en état de rouler [broyer les cannes], ce qui est très long et bien fatigant, surtout n'ayant absolument aucun moyen pécunier [sic] comme je me trouve ; l'habitation d'Argout plus voisine de la Croix-des-Bouquets, par conséquent plus sûre pour y demeurer, depuis huit à neuf ans j'y faisais ma résidence, comme les roulaisons [récolte et broyage des cannes] n'ont pas été depuis en moyenne bien conséquentes, je fabriquais là tout le sucre qui était à faire sur Bourgogne et d'Argout mais aujourd'hui cette dernière est totalement incendiée, il faut qu'à son tour cette habitation Bourgogne fasse du revenu que peuvent rendre ces deux habitations, ce qui est parfaitement aisé, comme tu dois le penser, car d'ici à quelques années les deux ne feront pas ce qu'autrefois une des deux pouvait faire ; par ce moyen, comme je demande à Monsieur d'Argout, les établissements de son habitation avec le temps se relèveront sans trop s'y apercevoir ; il faudra, il ne faut pas se le dissimuler, de la patience et bien du courage pour celui qui se dévouera à ce travail qui ne laisse pas avec toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer de toute part dans la circonstance, que d'être effrayant.*

Et ce que j'ai perdu dans cette occasion, sans pouvoir être comparé à la perte qu'a éprouvé M. d'Argout, est incalculable pour moi, absolument tout mes meubles, mes effets, linges et plusieurs animaux et leur guildive [stock de rhum] qu'avec beaucoup de frais et de peine j'avais établi sur l'habitation d'Argout en société ». Sans compter trois importantes reconnaissances de dettes que lui devaient d'autres colons. Sa situation est si inconfortable

²⁹ ANOM, DPPC, NOTSDOM 630 (M^e Figuière, acte du 2 Prairial an 10, 22 mai 1802). On sait que Jean-Jacques Dessalines va s'arroger le contrôle de 32 sucreries.

³⁰ AD 36, 18 J 1

qu'il rajoute : « *Je suis tellement gêné par le défaut de meubles les plus indispensables car je n'ai même point de table pour écrire que c'est pour moi une peine que de répondre à toutes les lettres que j'ai reçu par l'arrivée de l'expédition* ».

Cette insécurité ambiante lui fait aussi écrire qu'il est « *presque dégoûté de ce pays-ci* » mais ne l'empêche pas de continuer de relever la tête : « *Le courage ne m'abandonne pas absolument* » indique-t-il encore. De fait, le 4 germinal an 11 (26 mars 1803), il acquiert un fond de boutique de charronnerie au prix de gros³¹. Les trois derniers actes notariés passés par Hector-Louis de Barbançois sont l'enregistrement de petites opérations relatives à l'habitation d'Argout, sollicitées par des « gens de couleur » : le 19 ventôse an 11 (11 mars 1803) il baille à ferme pour cinq ans à Marie-Jeanne Fortin un terrain de l'habitation ; le 28 ventôse an 11 (20 mars 1803), même opération en faveur de la citoyenne Luce sur une portion de terrain dépendant de l'habitation et, le 30 floréal an 11 (21 mai 1803), il afferme à la citoyenne Eléonore dite Caplauou une portion de terrain de cette même habitation. Dans les trois cas, aucune somme n'est engagée, mais chacune des contractantes s'engage à « *délaisser à la fin du bail tous et chacun des bâtiments qu'elle se trouve avoir fait construire* » sauf résiliation antérieure à l'expiration du bail, auquel cas elles auraient le droit de démonter le bâti et emporter les matériaux. On est donc encore une fois dans le cas d'arrangements en nature, faute de mieux. Barbançois cadet le fait-il pour établir des relations de bon voisinage avec cette classe sociale montante ?

Relations humaines

Parallèlement à toute cette énergie dépensée, on découvre des éléments plus personnels concernant notre pionnier. Les registres paroissiaux de la Croix-des-Bouquets nous apprennent que, le 27 juin 1797 (la zone étant encore tenue par les Anglais), ont eu lieu deux baptêmes³². Le premier concerne la « *négritte* » Robertine Coustard, fille de Marie-Anne Coustard, « *négresse libre* » car affranchie par acte testamentaire de Pierre-Guy Coustard le 2 janvier 1793, ex-esclave de confiance donc. Le second concerne la « *négritte* » Sophie-Hélène, fille d'Henriette-Macoutte Coustard, « *négresse libre* » par le même acte testamentaire du même maître. Dans les deux cas, les pères sont inconnus, situation maintes fois rencontrée quand il s'agit de « *libres de couleur* ». Pour les deux baptêmes, le parrain est Hector-Louis, « *chevalier de Barbançois, de l'ordre de Malte, habitant cette paroisse* » tandis que la marraine s'appelle Hélène-Pétrone, sans autres précisions que le fait qu'elle réside aussi au bourg et ne sait pas signer l'acte.

On ne sait rien de plus mais il n'est pas interdit de penser que cette Hélène-Pétrone est non seulement une probable mulâtresse ou quarteronne, mais aussi la concubine d'Hector-Louis. Si l'état civil de la Croix-des-Bouquets est lacunaire et celui du Port-Républicain n'indique rien pour la période qui nous occupe, il est de fait que, les décennies suivantes, l'état civil du Port-au-Prince contient plusieurs actes mentionnant le nom de Barbançois, ce qui n'est évidemment pas un hasard et signifie qu'Hector-Louis a eu au moins une fille, Marie-Jeanne³³.

Quoi qu'il en soit, entre le second semestre de 1802 et l'année 1803, l'expédition française de Saint-Domingue tourne au fiasco général ; l'union des Noirs et des Mulâtres

³¹ Pour 5 500 francs (ou livres) payés comptant et non pas à crédit.

³² FR ANOM 1DPPC 2362.

³³ 6 octobre 1828, Port-au-Prince : « Pétionne » Barbançois donne naissance à un garçon, Pierre-Gilles Révolu (le père s'appelle Philippe Révolu). 11 septembre 1833, Port-au-Prince : Marie-Jeanne Barbançois donne naissance à deux filles jumelles, Marie-Louise et Marie-Anne Révolu. Un décès Barbançois est enregistré le 31 janvier 1855, mais il ne m'a pas été possible d'en savoir davantage. « Pétionne » et Marie-Jeanne sont très probablement la même personne, l'usage des sobriquets étant courant (« Pétionne » en rappel du président Alexandre Pétion, de 1806 à 1818).

prend le dessus face à un corps expéditionnaire de plus en plus en difficulté, tandis que la grande majorité des Blancs quitte l'île. Jean-Jacques Dessalines fait proclamer l'indépendance de Saint-Domingue le 1^{er} janvier 1804 : Haïti vient de naître, dans les convulsions. Barbançois cadet se résout à quitter Saint-Domingue dans le courant de 1803. Il rentre en France, accompagné d'un domestique nommé Noël pour lequel il a obtenu l'autorisation d'embarquer en déposant une caution de mille écus au cas où « *le retour dans les colonies du nègre Noël ne s'effectue pas* »³⁴, indication de restrictions migratoires mais aussi que les arrangements restent possibles. Toutefois, on n'a aucune nouvelle ni de sa concubine ni de sa fille, qu'il laisse dans l'île (Hélène-Pétronie voulait-elle le suivre ?). La page se referme sur un constat d'échec personnel et une tragédie pour l'ensemble.

Entre la France et la Martinique

Barbançois cadet est de retour en France, mais n'y reste que jusqu'en 1809, confiant alors à son aîné le soin de suivre ses affaires courantes. Faut-il y voir le résultat d'une opposition résolue à Napoléon 1^{er}, doublée d'une certaine nostalgie pour les îles, et de l'annonce du débarquement anglais en Martinique ? Toujours est-il qu'à 46 ans, royaliste affirmé, il décide se s'éloigner « *sans trop connaître pour combien de temps* » (lettre du 15 mai 1809 à son frère). Il laisse à Paris une dame mais sa volonté de partir est la plus forte.

Rappelons qu'en 1794 la Martinique est déjà passée aux mains des Anglais, qui ne l'ont rendue à la France qu'en 1802. L'esclavage n'y a donc pas été aboli et notre homme espère peut-être avoir la possibilité de servir la monarchie française alors en exil : dans ses états de service de 1816, il indique qu'il souhaitait passer à Londres et se présenter aux Princes. Il n'en fait rien cependant. La Martinique dut suffisamment lui plaire pour qu'il s'en accommode³⁵ car, après le départ des Anglais (1814) il va y rester.

De ce très long séjour (46 ans, la moitié de sa vie, politiquement dominées par la Restauration et la Monarchie de Juillet) les lettres conservées de lui ne disent malheureusement pas grand-chose. Il va vivre d'une pension de retraite de capitaine et trouve à s'employer comme gérant d'habitation (en 1819 il est sur le domaine de la comtesse d'Hennerly). Une lettre du 16 février 1817 à son aîné indique qu'il attend la croix de chevalier de Saint-Louis avec impatience pour que l'on comprenne bien sa position politique lors des réunions mondaines où il est convié, car il a des entrées chez le gouverneur au moment du retour de l'autorité française. Le trait est féroce : « *Madame de Vaugiraud qui est une mauvaise bourgeoise, bête et du plus mauvais ton, qui malheureusement pour cette colonie a de l'influence sur son vieux mari*³⁶, *a presque eu l'impertinence, dans son salon, de me désigner comme partisan de Bonaparte. Cette croix [de Saint-Louis] est à peu près une preuve qu'on a au moins servi le roi et puis le général [le gouverneur] qui semblait me devoir quelque intérêt a aussi mis une froideur pour me faire obtenir cette faveur que j'ai de la peine à lui pardonner, qui est pourtant tant prodiguée pour une assez grande quantité de Créoles qui en sont fort émerveillés* ». À en croire une correspondance ultérieure, il va falloir l'entremise de son neveu Léon-Formose pour qu'il obtienne cette distinction³⁷.

Hector-Louis n'est pas tendre envers ces membres de grandes familles martiniquaises qu'il rencontre et considère comme « *insolents* » ; il souhaite leur en rabattre : « *Je m'imagine qu'ils est convenable que dans ce pays où ces olibrius voudraient ne voir en moi qu'un simple*

³⁴ AD 36, 18 J 1, lettre du 15 mai 1809.

³⁵ On lit cependant dans une lettre du 2 août 1821 : « *Et ce pays n'étant pas très tranquille, chaque jour se passent des petites scènes qui peuvent rappeler celles dont j'ai été témoin à Saint-Domingue, dont le souvenir s'efface bien difficilement* », sans autre précision.

³⁶ Pierre-René-Marie Vaugiraud, comte de Rosnay (1741-1819), gouverneur de la Martinique de 1814 à 1818.

³⁷ Archives Nationales, Légion d'Honneur (désormais noté LH) 105/5.

gérant, j'ai même extérieurement tous leurs avantages. Ayant aussi toute ma vie désiré ne point me faire remarquer, je dois vouloir me trouver dans une réunion comme la plus grande [partie ?] des individus qui s'y rencontre ». Par ailleurs, il indique que « *dans ce pays il est aussi d'usage que les personnes [...] de bonne compagnie qui à peu près partout portent pour habit du drap fin et pour linge de belle toile, se servent habituellement ici de lunettes* » ; il en demande donc plusieurs paires fabriquées en Angleterre.

On n'est guère renseigné sur ses relations (il va être ami de propriétaires comme les Lemerle, Jacques Borel, Jérôme Moure) et sa vie en Martinique. Il aurait été chef d'escadron de la milice du Lamentin en 1826³⁸. Sur le tard de sa vie surgit la Seconde République ; on ne sait ce qu'il pense de l'abolition de l'esclavage en 1848, ni de l'avènement de Napoléon III. Il décède à Fort-de-France en sa 92^{ème} année, le 1^{er} février 1855, à son domicile rue Blondel (aujourd'hui rue Isambert) et est inhumé au Trou-au-Chat (aujourd'hui Ducos), selon son souhait.

Parmi les lettres qui nous restent de lui, plusieurs traitent d'une affaire de succession passablement embrouillée et fort longue. Deux autres sont adressées à la vicomtesse de Noé, à savoir sa petite-nièce Laure (petite-fille d'Hélène-Mélanie de Barbançois et Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis) qui a épousé en 1831 François-Thomas de Noé, petit-fils du comte Louis-Pantaléon de Noé³⁹. C'est donc par cette voie – la mariée venue au château de son mari avec des documents de sa famille, au moment où s'effectuaient les opérations d'indemnisation – que s'expliquerait la présence à L'Isle-de Noé de quelques pages rescapées du registre de la sucrerie Bourgogne, qu'Hector-Louis aurait fait passer. Le comte Louis-Pantaléon-Jude-Amédée de Noé, Pair de France, a peut-être influé pour que soit accélérée la procédure d'indemnisation. Puis l'oubli s'est installé, jusqu'à ce que soit retrouvé ce document, point de départ de cette enquête qui illustre un lien inattendu entre le Berry et les Antilles.

N.B. : Je tiens à remercier M. Marc du Pouget, directeur des Archives départementales de l'Indre, qui m'a signalé l'existence de papiers Barbançois venant compléter une première publication : « Une sucrerie de l'Ouest de Saint-Domingue dans la tourmente : l'habitation Bourgogne à la Croix-des-Bouquets, 1793-1803 », *Annales des Antilles* n°40, 2009, p. 5-56.

³⁸ Selon le dossier de son petit-neveu Alexis-Jacques de Barbançois (Archives Nationales, LH 105/3).

³⁹ Louis-Pantaléon de Noé, né au Cap-Français en 1728, décédé à Paris en 1816, était propriétaire de la grande sucrerie des Manquets, au quartier de l'Acul, et héritier partiel des habitations Bréda (dont Bréda du Haut-du-Cap, où est né Toussaint Louverture), au nord de Saint-Domingue.

